



IMS LUXEMBOURG
Inspiring More Sustainability

LA GESTION DES DÉCHETS

EN ENTREPRISE

RÉDUIRE LA QUANTITÉ ET AMÉLIORER LE TRI DE VOS DÉCHETS

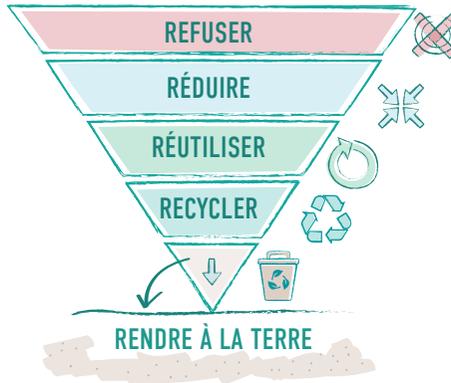
LA RÈGLE DES 5 R : Une habitude à appliquer au travail

1. Refuser

Ne pas consommer en refusant certains emballages, reconsidérer tout achat en pensant d'abord à réutiliser.

2. Réduire

Moins consommer afin de produire moins de déchets.



3.

Réutiliser

Utiliser et réutiliser, au maximum, penser économie circulaire.

4.

Recycler

Offrir une seconde vie.

5.

Rendre à la terre

Composter pour valoriser les déchets.

Les bonnes pratiques en entreprise

RÉDUIRE LES DÉCHETS

À l'imprimante



- ✓ Mettre en place un système permettant d'imprimer avec l'utilisation d'un badge.
- ✓ Paramétrer l'impression recto verso par défaut.
- ✓ Utiliser des polices de caractères économes en encre.
- ✓ Installer des bannettes de récupération des feuilles de brouillon.



Le papier représente 75% des déchets de bureau. 25% des documents sont jetés dans les 5 minutes après l'impression, 16% ne sont jamais lus.
(source : ADEME)

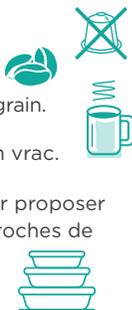
- ✓ Ne pas froisser le papier car il occupe davantage d'espace, et ne pas le déchirer. Les petits morceaux sont plus difficilement maniables et recyclables pour les industriels. (source : recygo.fr)

Au bureau

- ✓ Enlever les poubelles individuelles pour inciter au tri de tous les déchets.
- ✓ Les remplacer par des stations de tri collectives dans les couloirs ou autres endroits stratégiques.

Dans les kitchenettes

- ✓ Enlever les machines à cafés à capsules individuelles, remplacer par une machine à grain.
- ✓ Proposer le thé ou le sucre en vrac.
- ✓ Installer un frigo partagé pour proposer aux collègues des aliments proches de leur date de péremption.



TRIER LES DÉCHETS

- ✓ Se renseigner sur les règles en vigueur auprès des services de traitement des déchets de la commune ou le Syndicat de gestion des déchets locaux.



- ✓ Ajouter une **signalétique claire et conforme aux règles en vigueur** sur les stations de tri : mettre par exemple des photos des types de déchets acceptés et expliciter les erreurs classiques que l'on trouve toujours dans les mauvaises poubelles.

- ✓ Installer un tri des bio-déchets pour pouvoir revaloriser une partie des déchets en compost par exemple.

- Mettre des contenants de collecte dans les kitchenettes.
- Choisir des contenants faciles à nettoyer : pas de coins mais des contenants ronds ou ovales.



Au restaurant



120g d'aliments jetés en moyenne par assiette en restauration collective

(source : ADEME)

- ✓ Encourager à se servir selon son appétit.
- ✓ Proposer des paniers « anti-gaspi » avec les produits restants de la restauration collective, ceux-ci peuvent être proposés dans des contenants ré-utilisables.
- ✓ Généraliser l'utilisation des contenants ré-utilisables pour l'alimentaire.



Par exemple, les contenants Ecobox: <https://ecobox.lu/fr/>



Les bio-déchets représentent environ 1/3 des déchets retrouvés dans les déchets résiduels, alors qu'ils pourraient être valorisés sous forme de biogaz ou de compost.

(source : Administration de l'Environnement)



- ✓ Installer des points de collectes pour quelques déchets spéciaux (ampoules, piles, etc). Les déchets électroniques peuvent être reconditionnés par des organismes spécialisés.

Quelques bons contacts

- Collecte spéciale par la SDK
<https://sdk.lu/en/>
- Collecte de piles et batteries par Ecobatterien
<https://www.ecobatterien.lu/fr/qui-est-ecobatterien>
- Collecte de matériel informatique par Ecotrel
<https://www.ecotrel.lu/>
- Mobile Bag de POST
<https://www.post.lu/particuliers/mobile/caritas-mobile-bag>
- Reconditionnement d'ordinateurs et téléphones
<https://digital-inclusion.lu>



FORMER ET SENSIBILISER

- ✓ Former des ambassadeur-ice-s à chaque étage ou dans chaque département/ équipe. Cette personne sera formée aux consignes de tri et en charge de former toutes les nouvelles personnes qui rejoignent l'équipe.
- ✓ Former le personnel de ménage afin d'assurer le tri des déchets jusqu'au local à poubelle. Faciliter ceci en ayant de chariots adaptés et des contenants faciles à nettoyer, notamment pour les bio-déchets.
- ✓ Communiquer régulièrement. Par exemple, avant une réunion proposer un jeu de quelques minutes sur le thème du tri. Interroger l'équipe : « Dans quelle poubelle va ce déchet ? » (Désigner les déchets en question pour rendre l'exercice le plus concret possible).
- ✓ Faire des actions de sensibilisation via la communication interne lors de la **semaine européenne de réduction des déchets**.
- ✓ Inciter le personnel à contribuer aux changements instaurés en demandant des retours et suggestions.

LA CARTOUCHE D'IMPRIMANTE VIDE...
... QUELLE POUBELLE ?





MESURER ET MONITORER

- ✓ Commencer dès à présent à mesurer vos déchets : quantité produite par type de déchet, fréquence d'enlèvement, etc.
- ✓ Suivre l'évolution au fur et mesure de l'avancement de la démarche, communiquer les avancées pour célébrer l'engagement !
- ✓ Utiliser des systèmes de mesure intelligents et interactifs (ex : caméra d'analyse de déchets alimentaire dans les restaurants d'entreprise, suivi du poids des déchets en temps réel, etc.).



Sources d'information et contacts utiles :

Green Business Events : pour vos événements d'entreprise, contactez l'Oekozerter Paffendal afin d'obtenir le label Green Business Event : <https://greenbusinessevents.lu/>



Le guide déchets et ressources pour préparer vos événements, consultez : <https://environnement.public.lu/dam-assets/fr/dechets/publications/22447-12-fiches-brochures-fr-def.pdf>



Kit de transition Zero Single Use d'IMS Luxembourg : https://imslux.lu/assets/publication/119/Kit_transition_190422_FR_online.pdf



Bonnes adresses au Luxembourg pour vous accompagner :

- Le service hygiène de la commune où se situe votre entreprise
- La SDK : <https://sdk.lu/>
- Valorlux : <https://www.valorlux.lu/fr>

En collaboration avec :

SDK
RESSOURCEN
BRUNNEN
NACHHALTIGKEIT
CIRCULAR ECONOMY
SuperDrecksKëscht®



VILLE DE
LUXEMBOURG

Luxembourg's leading network for Corporate Responsibility

IMS Luxembourg
B.P. 2085
L-1020 Luxembourg

Siège Social :
33 rue du Puits Romain
L- 8070 Bertrange

Tel. +352 26 25 80 13
info@imslux.lu
www.imslux.lu